

Le Canada est partie à de nombreuses ententes bilatérales et multilatérales et participe activement au sein de diverses tribunes internationales, dont le Conseil de l'Arctique, sur des questions liées à la protection de l'environnement marin. Au lendemain du déversement de pétrole dans le golfe du Mexique, nous poursuivons notre collaboration aux niveaux appropriés, particulièrement avec les États-Unis et le Danemark/Groenland en raison de nos intérêts communs concernant l'environnement marin de l'Arctique.

Dans une évaluation menée en 2007, le Conseil de l'Arctique a examiné les incidences des activités d'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique, ainsi que les répercussions potentielles de toute activité future en ce domaine. L'évaluation des activités pétrolières et gazières a permis de constater que s'il y a eu d'importantes activités d'exploration et de production pétrolières et gazières dans certaines parties de l'Arctique, le potentiel d'exploitation à ce chapitre demeure énorme. Il faudra gérer soigneusement les risques que cela représente. Le Canada a contribué pour beaucoup à l'évaluation.

Grâce à une importante participation du Canada, le Conseil de l'Arctique a mis à jour en 2009 ses Lignes directrices sur l'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique. Ce document comporte des recommandations en matière de normes, de pratiques techniques et environnementales exemplaires, de politique de gestion ainsi que de contrôles réglementaires concernant les opérations pétrolières et gazières dans l'océan Arctique. À la demande du Conseil de l'Arctique pour que tous les pays appliquent ces lignes directrices comme norme minimale dans l'ensemble de l'Arctique, le Canada agira en ce sens et encouragera les autres à faire de même.

12 / 13

La navigation dans l'Arctique constitue un autre domaine qui réclame notre attention. L'Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique faite en 2009 est le premier examen complet des activités de navigation circumpolaires, et donne d'importantes informations sur les activités futures possibles dans ce domaine et sur leurs incidences éventuelles. Entre autres conclusions, l'Évaluation a souligné que la navigation a augmenté de manière significative dans l'Arctique, avec davantage de déplacements vers l'Arctique et entre des destinations arctiques. Cependant, il ne semble pas que les diverses voies navigables intérieures, appelées le passage du Nord-Ouest canadien, soient appelées à devenir une voie de circulation viable à grande échelle à court terme, notamment parce que la glace mobile est imprévisible dans le passage et pose des risques considérables à la navigation. D'autres routes deviendront probablement plus rentables commercialement.